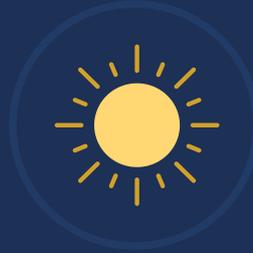


FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL



SAM.



DIM.



JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS - LE 25 JUIN 2022
PAGE 3

**INFOS
DISTRICT**

PAGE 2

ACTUALITÉS

PAGE 3

CSG & SR

PAGE 4

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :



@district93foot



@district93football



@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

ACTUALITÉS

FINALES DÉPARTEMENTALES - FUTSAL

Les Finales de Coupes Départementales Futsal 2022 se dérouleront ce mercredi 15 juin au Gymnase Pierre MACHON à Pierrefitte (156 Bd Jean Mermoz, Pierrefitte).

Trois Finales sont programmées, ci-après le détail des rencontres :

- Coupe Futsal U11 - Sport Ethique Livry 1 vs Ile St Denis Afc 1 à 16H30
- Coupe Futsal U15 - Blanc Mesnil Sf 1 vs Almaty Bobigny Futsal 1 à 17H45
- Coupe Futsal Sénior - Gagnant de la première demi-finale* vs Gagnant de la seconde demi-finale** à 20H00

*Première demi-finale : Almaty Bobigny Futsal vs Aulnay Futsal

**Seconde demi-finale : Sevrans Futsal United vs Les Artistes Futsal

N'hésitez pas à venir les encourager !



ACTUALITÉS

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 25 JUIN 2022 - INSCRIPTION DES CLUBS

Le district de la Seine-Saint-Denis de football organise sa traditionnelle « Journée Nationale des débutants » le samedi 25 juin 2022 au stade de la Rose des Vents à Aulnay sous-bois.

Une journée FESTIVE autour d'ateliers ludique tel que des structures gonflables, un stand maquillage et divers jeux/matches à destination uniquement des U6-U7-U8 garçons et filles licencié(e)s de vos clubs.

Vous trouverez ci-après la répartition prévisionnelle des clubs sur la journée : REPARTITION DES CLUBS JND

Pour que votre club participe à cet évènement, merci de compléter le formulaire suivant avant le mercredi 15 juin 2022 : <https://forms.gle/51QFmvSVqukXpYCF6>

Un mail de confirmation vous sera envoyé une semaine avant afin de vous donner toutes les modalités.



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 7 JUIN 2022

PRÉSIDENCE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MARCEL FRIBOULET, MUSTAPHA MANSOUR, MANUEL COBO, MOHAMED RAOUADI (CDA).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

EXCUSÉS ; MM. GÉRARD VIVARGENT (CD), JEAN CLAUDE NJEHOYA.

Début de la réunion à 18H30

Seniors D1 F Match 51248.2 Atlético Bagnolet/Sevrans Fc du 4/6/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier, Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel, celui-ci s'étant aperçu que trois joueuses de Sevrans Fc n'étaient pas les mêmes que celles présentées au contrôle des licences, Constatant qu'il a demandé au Coach de Sevrans Fc de retirer ces trois joueuses,

Constatant que le Coach sevransais n'a pas voulu,

Constatant que le Coach de l'Atlético Bagnolet aurait été de mauvaise foi, faisant comme s'il ne s'apercevait pas que la joueuse n'était pas la même physiquement par rapport à sa licence,

Considérant qu'aucune réserve n'a été déposée par les clubs,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer qui peut être neutralisé à la lecture du classement de cette division.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Seniors D3 B Match 50831.2 Cs Villetaneuse 2/Villepinte Fc 2 du 1/6/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Villepinte Fc sur la participation de l'ensemble de l'équipe de Villetaneuse susceptible d'avoir fait jouer plus de trois joueurs ayant joué plus de dix matches en équipe supérieure alors que dans les cinq dernières journées ainsi que sur la participation de l'ensemble de l'équipe de Villetaneuse susceptible d'avoir fait jouer un joueur en équipe supérieure alors que dans les trois dernières journées de championnat même si l'équipe supérieure jour ce jour, pour les dire recevables en la forme,

Après lecture des rencontres de l'équipe 1 du Cs Villetaneuse,

Constatant qu'aucun joueur de l'équipe du Cs Villetaneuse en rubrique n'a effectué plus de dix matches avec l'équipe supérieure,

Considérant que le Cs Villetaneuse 2 n'a pas enfreint l'article 7.10 du règlement sportif général du District,

Après lecture de la feuille de match du 29/5/22 Cs Villetaneuse/Sevrans Fc en D2 A, Constatant qu'aucun joueur de cette feuille de match ne figure sur celle en rubrique, Considérant que le Cs Villetaneuse 2 n'a pas enfreint l'article 7.9.3 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserves non fondées, score acquis sur le terrain,

Débite Villepinte Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U18 D1 Match 52446.1 Tremblay Fc/Villepinte Fc du 1/6/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Villepinte Fc sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Tremblay Fc susceptible d'avoir fait jouer plus de trois joueurs mutés hors période pour la dire recevable en la forme,

Dans l'attente de la feuille de match réclamée à Tremblay Fc.

U16 D1 Match 52182.2 Espérance Aulnaysienne 2/Villepinte Fc du 1/6/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Villepinte Fc sur la participation de l'ensemble de l'équipe de l'Espérance Aulnaysienne 2 susceptible d'avoir fait jouer plus de trois joueurs ayant joué plus de dix matches en équipe supérieure alors que dans les cinq dernières journées ainsi que sur la participation de l'ensemble de l'équipe de l'Espérance Aulnaysienne 2 susceptible d'avoir fait jouer un joueur en équipe supérieure alors que dans les trois dernières journées de championnat même si l'équipe supérieure jour ce jour,

Dans l'attente de la feuille de match réclamée à l'Espérance Aulnaysienne.

U16 D2 A Match 52283.2 Uf Clichois/Villemomble Sports2 du 5/6/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que la rencontre était prévue à 12h00,

Constatant qu'à 12h15, seuls quatre joueurs étaient présents de Villemomble Sports,

Constatant que le reste de l'équipe est arrivé à 12h22,

Constatant qu'une rencontre était prévue à 14h00,

Constatant que le quart d'heure de battement a été dépassé et que l'Arbitre a renvoyé les équipes aux vestiaires,

Regrettant le retard de l'équipe visiteuse vu le peu de kilomètres entre les deux communes,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Prononce le forfait retard de Villemomble Sports 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'Uf Clichois (3 points, 5 buts).

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D1 Match 50016.1 Montfermeil Fc 2/Espérance Aulnaysienne du 1/6/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Espérance Aulnaysienne sur la participation de l'ensemble de l'équipe de Montfermeil Fc 2 susceptible d'avoir plus de trois joueurs ayant effectué plus de dix matches en équipe supérieure alors que dans les cinq dernières journées pour la dire recevable en la forme,

Après lecture des feuilles de matches de l'équipe première de Montfermeil Fc,

Constatant que seuls M. Anis HASPOT BETTAYE Lic.2547356451 (19 matches), M. Flavio AFONSO Lic. 2546909573 (16 matches) ont effectué plus de dix matches avec l'équipe supérieure,

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Considérant que Montfermeil Fc 2 n'a pas enfreint l'article 7.10 du règlement sportif général du District,
Prend connaissance de la réserve de l'Espérance Aulnaysienne sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Montfermeil Fc 2 susceptible d'avoir évolué avec l'équipe supérieure lors de la dernière rencontre officielle, même si celle-ci joue le même jour, ce match se situant lors des trois dernières journées de championnat (règlement spécifique District) pour la dire recevable en la forme,

Après lecture de la FMI du 28/5/22 Montfermeil Fc/Red Star Fc en R1,

Constatant qu'aucun joueur de cette feuille de match ne figure sur celle en rubrique,

Considérant que Montfermeil Fc 2 n'a pas enfreint l'article 7.9.3 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserves non fondées, score acquis sur le terrain,

Débite Espérance Aulnaysienne des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D3 B Match 50206.2 Sfc Neuilly 2/Es Stains du 21/5/22

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve du Sfc Neuilly 2 sur : « l'ensemble des joueurs de l'équipe U14 2 de l'Es Stains susceptible d'avoir joué dix matches ou plus avec l'équipe supérieure », pour la dire irrecevable en la forme ne se référant à aucun article de règlement en vigueur,

Prend connaissance de la réserve du Sfc Neuilly 2 sur : « l'ensemble des joueurs de l'équipe U14 2 de l'Es Stains susceptible d'avoir joué la journée précédente avec l'équipe supérieure » pour la dire irrecevable en la forme,

Considérant que l'article 7.9.1 du règlement sportif général du District évoque la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe susceptible d'avoir joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celles-ci ne jouent pas un match officiel le même jour ou le lendemain,

Considérant que l'appui des réserves effectuées par Sfc Neuilly ne corrige pas ces manques,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Rejette les réserves du Sfc Neuilly comme irrecevables car insuffisamment motivées,

Débite Sfc Neuilly des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D3 B Match 50185.2 Es Stains 2/Neuilly Plaisance Sports du 4/6/22

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Neuilly Plaisance Sports sur : » la qualification et la participation au match de toute l'équipe de Stains Es 2 au motif de la violation des dispositions règlementaires qui n'autorisent la participation que de trois joueurs ayant disputé plus de dix matches en équipe supérieure », pour la dire irrecevable en la forme, ne se référant à aucun article de règlement en vigueur, l'article de règlement 7.10 évoque alors que dans les cinq dernières journées, ce qui n'est pas précisé par ce club,

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Considérant que l'appui des réserves effectuées par Neuilly Plaisance Sports ne corrige pas ces manques,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Rejette la réserve de Neuilly Plaisance Sports comme irrecevable car insuffisamment motivée,

Débite Neuilly Plaisance Sports des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Anciens D1 Match 51644.2Villemomble Sports/So Rosny du 5/6/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu, Constatant la présence des deux équipes,

Constatant qu'aucun terrain n'était disponible pour jouer ce match suite à un tournoi organisé par le club recevant,

Considérant l'article 40.1 du règlement sportif général du District 93,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité à Villemomble Sports(-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au So Rosny(3 points, 0 but).

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

FORFAITS

Coupe

Futsal Seniors Féminines Etoile Fc Bobigny/**Atlético Bagnolet** du 29/5/22

1er Forfait

Seniors D2 B Esd Montreuil/**As La Courneuve** du 5/6/22

U16 D2 A OI Noisy le Sec Banlieue 93/**So Rosny** du 5/6/22

D2 B As La Courneuve/**As Bondy 2** du 5/6/22

U16 D2 B Usm Gagny/**Fa Le Raincy** du 5/6/22

U16 D2 B Drancy Fc/**Sc Dugny** du 5/6/22

U16 D3 A Villepinte Fc 2/**OI Noisy le Sec Banlieue 93 2** du 5/6/22

U14 D2 A As La Courneuve/**Csl Aulnay 2** du 14/4/22

U14 D4 A Cs Villetaneuse 2/**Karma Fsc** du 4/6/22

U14 D4 E Paris International/**Montfermeil Fc 4** du 4/6/22

CDM D1 A **Noisy le Grand Fc**/Usm Audonienne du 5/6/22

Super Vétérans Poule A St Denis Us/**Livry Gargan Fc** du 5/6/22

Super Vétérans Poule C Vaujourns Fc/**Esd Montreuil** du 5/6/22

Futsal Poule A Drancy Futsal/**Pierrefitte Fc** du 28/5/22

U11 Futsal Poule B Aulnay Futsal/**Office Municipal Aubervilliers F** du 15/5/22



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

2è Forfait

U18 D2 B Fcm Aubervilliers 2/**Fa Le Raincy** du 5/6/22
U14 D4 D **As Bondy 3**/Villepinte Fc 2 du 4/6/22
U14 D4 E Js Bondy/**Js Villetaneuse** du 4/6/22
Anciens D2 B Aujourd'hui Vers Demain/**Es Stains 2** du 5/6/22

Forfait général

U14 D4 B **So Rosny 2**

Finale Coupe U15 F Match 59174.1 Noisy le Grand/Aulnay Fc du 19/6/22

La Commission
Déclare « terrain neutre », le Stade des Bords de Marne à Noisy le Grand.

Finale Coupe Futsal Seniors F Match 59181.1 Etoile Fc Bobigny/Aulnay Futsal du 22/6/22

La Commission,
Déclare « terrain neutre », le gymnase Henri Wallon à Bobigny.

Finale Coupe Futsal U13 Match 59185.1 Almaty Bobigny Futsal/Pierrefitte Fc du 22/6/22

La Commission,
Déclare « terrain neutre », le gymnase Henri Wallon à Bobigny.

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande :

Seniors D2 B **Uf Clichois 2**/Ass Noisienne du 5/6/22
U18 D1 **As La Courneuve**/Tremblay Fc du 5/6/22
U18 D1 **Uf Clichois**/Esd Montreuil du 5/6/22
U18 D1 **Villepinte Fc**/Tremblay Fc du 3/6/22
U18 D2 A **Blanc Mesnil Sf 2**/Fc Les Lilas 2 du 5/6/22
U18 D3 B **Sc Dugny**/Paris International du 5/6/22
U16 D4 A **Uf Clichois 2**/Esd Montreuil 2 du 5/6/22
U15 F Poule C **Uf Clichois**/Fc 93 Bobigny du 4/6/22
U14 D1 **Villemomble Sports**/Ja Drancy 2 du 4/6/22
U14 D2 A **Uf Clichois**/Livry Gargan Fc du 4/6/22
U14 D2 B **Fc Les Lilas 2**/Espérance Aulnaysienne 2 du 4/6/22
U14 D4 C **Ass Noisienne**/Drancy Fc du 4/6/22
U14 D4 C **Uf Clichois 2**/As La Courneuve 2 du 4/6/22
CDM D1 Poule B **Villepinte Fc**/Flamboyants de Villepinte du 5/6/22
Anciens D2 B **Es Stains 2**/Uf Clichois du 5/6/22
Super Vétérans Poule A **Uf Clichois**/Sevran Fc du 5/6/22
Super Vétérans Poule C **Fc Coubronnois**/Atlético Bagnolet 2 du 5/6/22
Super Vétérans Poule D **As Arena**/Aspp Villepinte du 5/6/22
55 ans Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Atlético Paris 13 du 5/6/22
U13 Critérium **OI Noisy le Sec Banlieue 93**/Romainville Fc (équipe 3) du 4/6/22
U13 Critérium **Ja Drancy**/Esd Montreuil (équipes 1-2-3-4) du 4/6/22
U13 Critérium **Atlético Bagnolet**/Neuilly Plaisance Fc (équipe 4) du 4/6/22
U13 Critérium **Bourget Fc**/Csl Aulnay (équipes 1-2-3) du 4/6/22
U13 Critérium **Cs Villetaneuse**/Csm Ile St Denis (équipes 1-2-3) du 4/6/22

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U13 Critérium **Uf Clichois**/Ca Romainville (équipes 1-2-3) du 4/6/22
U13 Critérium **Flamboyants de Villepinte**/Montreuil Fc (équipe 1) du 4/6/22
U13 Critérium **Karma Fsc**/Es Stains (équipes 1-2) du 4/6/22
U13 Critérium **Tremblay Fc**/Vaujours Fc (équipe2) du 4/6/22
U13 Critérium **Sfc Neuilly**/Paris International (équipes 1-2-3-4) du 4/6/22
U13 Critérium **Usm Gagny**/Sc Dugny (équipes 1-2-3-4) du 4/6/22
U13 F Poule A **Fcm Aubervilliers**/Ab St Denis du 4/6/22
U11 Critérium **Csm Ile St Denis**/Stade de l'Est (équipes 1-2) du 4/6/22
U11 Critérium **Csl Aulnay**/Bourget Fc (équipes 1-2-3) du 4/6/22
U11 Critérium **Js Bondy**/H2t Academy (équipe 1) du 4/6/22
U11 Critérium **Romainville Fc**/Cs Villetaneuse (équipes 1-2-3-4) du 4/6/22
U11 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Ja Drancy équipes 1-2-3-4) du 4/6/22
U11 Critérium **Livry Gargan Fc**/Red Star Fc (équipes 5-6) du 4/6/22
U11 Critérium **Karma Fsc**/Ass Noisienne (équipes 1-2) du 4/6/22
U11 Critérium **Noisy le Grand Fc**/Ja Drancy (équipes 1-2) du 4/6/22
U11 Critérium **Montreuil Fc**/OI Noisy le Sec Banlieue 93 (équipes 1-2-3-4) du 4/6/22
U11 Critérium **Usm Gagny**/St Denis Us (équipes 1-2-3-4) du 4/6/22
U11 Critérium **Neuilly Plaisance Sports**/Sevran Fc (équipe 2) du 4/6/22
U11 F Poule B **Blanc Mesnil Sf**/Ab St Denis du 4/6/22
Futsal U13 Poule A **Atlético Bagnolet**/Montreuil Ac du 5/6/22
Futsal U13 Poule A **Nouveau Souffle Fc**/Almaty Bobigny Futsal du 5/6/22
Futsal U13 Poule B **Etoile Fc Bobigny F**/Les Artistes du 5/6/22
Futsal U11 Poule A **Cité Sport et Culture**/Pierrefitte Fc du 4/6/22
Futsal U11 Poule B **Les Artistes Futsal**/Les Artistes Futsal F du 4/6/22
Futsal U9 Poule A **Pierrefitte Fc**/Sport éthique Livry du 5/6/22
Futsal U9 Poule B **Cité Sport et Culture** Futsal Neuilly du 4/6/22

2^e demande

Seniors D2 B **Paris International**/Sfc Neuilly du 26/5/22
Seniors D2 B **As La Courneuve 2**/Paris International du 29/5/22
Seniors D4 A **Stade de l'Est 3**/Drancy Fc du 29/5/22
U18 D1 **Sevran Fc**/Tremblay Fc du 29/5/22 U18
D3 A **Usm Gagny**/Drancy Fc du 29/5/22
U18 D3 B **Tremblay Fc 2**/Sc Dugny du 29/5/22
U18 D3 B **Paris International**/Montfermeil Fc 2 du 29/5/22
U18 F **Uf Clichois**/Romainville Fc du 28/5/22
U16 D4 A **Sevran Fc 2**/Fa Le Raincy 2 du 29/5/22
U16 D4 B **Blanc Mesnil Sf 3**/Red Star Fc 2 du 29/5/22
U15 F Poule A **Tremblay Fc**/Montreuil Fc du 28/5/22
U14 D4 B **So Rosny 2**/Bourget Fc 2 du 28/5/22
CDM D1 Poule B **Flamboyants de Villepinte**/Bourget Fc du 29/5/22
Anciens D2 B **Aujourd'hui Vers Demain**/Es Stains 2 du 29/5/22
Super Vétérans Poule D **Af Epinay**/As Arena du 29/5/22
55 ans Critérium **Paris Fc**/Blanc Mesnil Sf du 26/5/22
55 ans Critérium **Drancy Fc**/Blanc Mesnil Sf du 29/5/22
U13 Critérium **Sevran Fc**/OI Noisy le Sec Banlieue 93 (équipes 1-2-3-4) du 28/5/22
U13 Critérium **As La Courneuve**/Fc Aulnay (équipes 1-2-3-4) du 28/5/22
U13 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Uf Clichois (équipes 1-2-3) du 28/5/22
U13 Critérium **Flamboyants de Villepinte**/Noisy le Grand Fc (équipes 1-2) du 28/5/22
U13 Critérium **Es Stains**/Tremblay Fc (équipes 1-2) du 28/5/22
U13 Critérium **Red Star Fc**/As Jeunesse Aubervilliers (équipes 1-2) du 25/5/22
U13 Critérium **Etoile Fc Bobigny**/Csm Ile St Denis (équipes 1-2) du 28/5/22
U13 Critérium **Epp Gervaisienne**/Villepinte Fc (équipes 1-2) du 28/5/22

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U13 Critérium **Ass Noisienne**/Red Star Fc (équipe 2) du 28/5/22
U13 Critérium **Js Bondy**/Fc 93 Bobigny (équipe 1) du 28/5/22
U13 Critérium **Villemomble Sports**/Usm Gagny (équipe 3) du 28/5/22
U11 Critérium **Fc 93 Bobigny**/Js Bondy (équipe 1) du 28/5/22
U11 Critérium **H2t Academy**/Gournay Fc (équipe 1) du 28/5/22
U11 Critérium **Tremblay Fc**/Sc Dugny (équipes 1-2-3-4) du 28/5/22
U11 Critérium **Drancy Fc**/Karma Fsc (équipe 1) du 28/5/22
U11 Critérium **Flamboyants de Villepinte**/Livry Gargan Fc (équipes 1-2) du 28/5/22
U11 Critérium **Ja Drancy**/Etoile Fc Bobigny (équipes 5-6) du 28/5/22
U11 Critérium **Es Stains**/Noisy le Grand Fc (équipes 1-2) du 28/5/22
U11 Critérium **Fa Le Raincy**/Ol Noisyle Sec Banlieue 93 (équipes1-2-3-4) du 28/5/22
U11 Critérium **Montreuil Fc**/Usm Gagny (équipe 1) du 28/5/22
Futsal D1 **Pierrefitte Fc 2**/Afc Ile St Denis du 27/5/22
Futsal U18 **Office Municipal Aubervilliers**/Blanc Mesnil Sf du 29/5/22
Futsal U15 Poule B **Office Municipal Aubervilliers**/Blanc Mesnil Sf du 28/5/22
Futsal U15 Poule B **Karma Fsc**/Afc Ile St Denis du 29/5/22
Futsal U13 Poule B **Aulnay Futsal**/Office Municipal Aubervilliers du 29/5/22
Futsal U11 Poule A **Almaty Bobigny Futsal**/Pierrefitte Fc F du 29/5/22
Futsal U11 Poule B **Noisy le Grand Futsal**/Les Artistes Futsal du 28/5/22
Futsal U11 Poule B **Office Municipal Aubervilliers F**/Montreuil Ac F du 29/5/22
Futsal U9 Poule A **Les Artistes Futsal**/Aulnay Futsal du 29/5/22
Futsal U9 Poule B **Cité Sport et Culture**/Noisy le Grand Futsal du 28/5/22

3è et dernière demande

U15 F Poule C **Ab St Denis**/Noisy le Grand Fc du 21/5/22
U13 Critérium **As Bondy**/Espérance Aulnaysienne (équipes 1-2) du 21/5/22
U13 Critérium **Fc Aulnay**/Esd Montreuil (équipes1-2-3-4) du 21/5/22
U13 Critérium **Uf Clichois**/Bourget Fc (équipes 1-2-3-4)du 21/5/22
U13 Critérium **Cs Villetaneuse**/Ca Romainville (équipe 1) du 21/5/22
U13 Critérium **Fa Le Raincy**/Blanc Mesnil Sf (équipes1-2-3) du 21/5/22
U13 Critérium **Karma Fsc**/Flamboyants de Villepinte (équipes 1-2) du 21/5/22
U13 Critérium **Csm Ile St Denis**/Ja Drancy (équipes 4-5) du 21/5/22
U13 Critérium **Usm Gagny**/Sfc Neuilly (équipes 1-2-3-4) du 21/5/22
U13 F Poule C **Sfc Neuilly**/Fc 93 Bobigny du 21/5/22
U11 Critérium **Villemomble Sports**/Fc Aulnay (équipe 4) du 21/5/22
U11 Critérium **Bourget Fc**/Fc Les Lilas(équipe 4) du 21/5/22
U11 Critérium **Csl Aulnay**/Uf Clichois (équipes 2-3) du 21/5/22
U11 Critérium **Gournay Fc**/Fc 93 Bobigny (équipe1) du 21/5/22
U11 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Tremblay Fc (équipes 1-2-3-4) du 21/5/22
U11 Critérium **Sfc Neuilly**/Ja Drancy (équipes 2-4) du 21/5/22
U15 Futsal Poule B **Blanc Mesnil Sf**/Karma Fsc du 22/5/22
U13 Futsal Poule B **Office Municipal Aubervilliers F**/Office Municipal Aubervilliers du 22/5/22
U11 Futsal Poule A **Cité Sport et Culture**/Afc Ile St Denis du 21/5/22
U11 Futsal Poule A **Atlético Bagnolet**/Blanc Mesnil Sf du 22/5/22
U9 Futsal Poule B **Noisy le Grand Futsal**/Neuilly Futsal du 21/5/22
U9 Futsal Poule B **Les Artistes Futsal 2**/Blanc Mesnil Sf du 22/5/22

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Matches perdus par pénalité

U16 D4 B **JA DRANCY 5**/Blanc Mesnil Sf 3 du 15/5/22
U14 D2 A **JA DRANCY 3**/Uf Clichois du 14/5/22
U13 Critérium **OL PANTIN**/As La Courneuve (équipes 1-2-3-4) du 14/5/22
U13 Critérium **BLANC MESNIL SF**/Cs Villetaneuse (équipes 1-2-3) du 14/5/22
U13 Critérium **FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE**/Tremblay Fc (équipes 1-2) du 14/5/22
U13 Critérium **GOURNAY FC**/Neuilly Plaisance Sports (équipes 1-2) du 14/5/22
U13 Critérium **SC DUGNY**/Af Epinay (équipes 2-3) du 14/5/22
U13 F Poule A **AB ST DENIS**/Bourget Fc du 14/5/22
U13 F Poule C **AS BONDY**/Rc St Denis du 14/5/22
U11 Critérium **PIERREFITTE FC**/Ol Pantin (équipes 1-2-3-4) du 14/5/22
U11 Critérium **CSM ILE ST DENIS**/Epp Gervaisienne (équipes 1-2-3) du 14/5/22
U11 Critérium **UF CLICHOIS**/Bourget Fc (équipe 3) du 14/5/22
U11 Critérium **AS LA COURNEUVE**/Sc Dugny (équipe 4) du 14/5/22
U11 Critérium **NEUILLY PLAISANCE SPORTS**/Usm Gagny (équipes 1-2) du 14/5/22
U11 Critérium **FA LE RAINCY**/Fcm Aubervilliers (équipe 1) du 14/5/22
U11 F Poule A **AS BONDY**/Uf Clichois du 14/5/22
Futsal U15 Poule B **BLANC MESNIL SF**/Montreuil Ac du 15/5/22
Futsal U13 Poule B **OFFICE MUNICIPAL AUBERVILLIERS**/Futsal Neuilly du 14/5/22
Futsal U9 Poule A **LES ARTISTES FUTSAL**/Karma Fsc du 15/5/22

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES

- . En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,
 - . En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club)
: amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,
 - . En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les clubs **en gras** sont sanctionnés.

Avertissement

Seniors D4 B **Neuilly Plaisance Fc 2**/Esd Montreuil du 22/5/22 : Neuilly: l'Arbitre n'a pas validé la fin du match : explications non recevables
U18 Coupe **Sfc Neuilly**/Ja Drancy du 22/5/22 : Tablette non fonctionnelle
U18 D2 A **Villemomble Sports 2**/Cosmos Fc du 22/5/22 : Villemomble : Tablette insuffisamment chargée - Cosmos : Pas d'explications
Super Vétérans Poule D **Aspp VillepinTE**/Antillais Aulnay Nord du 22/5/22 : Pas d'explications
Super Vétérans Coupe **St Denis Us**/Ca Romainville du 26/5/22 : Pas d'explications

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Amende - 100 euros

Néant

Match perdu par pénalité

Futsal D1 Pierrefitte Fc 2/Afc Ile St Denis du 27/5/22 : Pas d'explications

Les Clubs rencontrant des problèmes de tout ordre avec la FMI peuvent être reçus par la Commission sur demande via la boîte officielle du club.

Fin de la réunion à 19h40

**FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU
DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :
COMPTABILITÉ :

Mme. Marina SAUVAGE
M. Eric TEURNIER
Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

TECHNIQUE :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :

M. Marc MATHIEU
M. Jérémy MAYTRAUD
M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE**

